

REGLEMENTATION REGIONALE DE CYCLO-CROSS

SAISON 2012 – 2013

SOMMAIRE

1. Dates d'ouverture et de clôture	page 2
2. Circuits	page 2
3. Matériel et Equipement	page 2
4. Catégorie d'âge en cyclo-cross	page 2
5. Participation aux épreuves et Classifications	page 3 à 9
6. Possibilités d'organisation	Page 10 à 12
7. Réglementation particulière en Ile de France	page 13
8. Corps arbitral	page 13
9. Engagements	page 14
10. Participation des non licenciés FFC	page 14
11. Attribution des dossards et mise en grille	page 15
12. Rappel de la réglementation fédérale	page 16

1. Dates d'ouverture et de clôture

La saison de cyclo-cross est fixée comme suit :

- ouverture de la saison : **1^{er} septembre 2012**
- fermeture de la saison : **28 février 2013**

2. Circuits

Le parcours doit former un circuit fermé avec les caractéristiques suivantes :

- Calendrier régional, minimum 1500 m, maximum 3500 m dont 1/3 minimum cyclable.
- Calendrier fédéral, minimum 2200 m, maximum 3500 m dont 1/3 minimum cyclable.
- Calendrier international, minimum 2500 m, maximum 3500 m dont 9/10 minimum cyclable.
- **Les arches gonflables enjambant le circuit sont interdites dans les épreuves du calendrier UCI et sont non recommandées dans les épreuves des calendriers fédéral et régional.**

3. Matériel et Equipement

- Les bicyclettes utilisées lors des épreuves du calendrier international et fédéral doivent répondre aux normes techniques de la réglementation UCI pour les épreuves en groupe, en ce qui concerne les roues et **les additifs de guidon notamment.**
- Le guidon plat n'est pas autorisé. La section des pneus ne doit pas être supérieure à 33 mm.
- **En plus de ces règles, pour les épreuves du calendrier régional, les bicyclettes de type route ou VTT sont autorisées sans autre condition. Les cornes de vaches ou tout autre additif étant bien entendu interdits.**
- **Le port du casque rigide est obligatoire non seulement lors des compétitions, mais aussi lors des reconnaissances du circuit et des échauffements (y compris pour l'encadrement lorsqu'il est à la bicyclette).**
- **Les coureurs des équipes Pro.Tour, continentales pro. et continentales doivent être engagés par leur groupe sportif et porter le maillot de leur groupe sportif.**
- **Les coureurs membres d'un team VTT doivent porter le maillot de leur club d'appartenance et non celui de leur team.**
- **Les coureurs stagiaires des équipes professionnelles doivent être engagés et courir sous les couleurs de leur club d'appartenance. (les stagiaires Prof. ne le sont que pour la route).**

4. Catégorie d'âge en cyclo-cross

C'est la catégorie d'âge à laquelle le licencié appartiendra au **1^{er} Janvier 2013** qui sera prise en considération.

- Minimes (garçons et filles) : **nés en 1999 et 2000.**
- Cadets et cadettes : **nés en 1997 et 1998.**
- Juniors (hommes et dames) : **nés en 1995 et 1996** (sauf Pass'cyclisme).
- Espoirs (hommes et dames) : **nés en 1991, 1992, 1993 et 1994** (sauf Pass'cyclisme).
- Départementaux Pass' cyclisme (hommes et dames) **nés en 1994** et avant (titulaire d'une licence Pass'cyclisme).
- Autres catégories (hommes et dames) **nés en 1990** et avant (sauf Pass'cyclisme).

Les coureurs nés en **1998** seront classés cadets cyclo-cross dès l'ouverture de la saison.

Les coureurs nés en **1996** seront classés juniors cyclo-cross dès l'ouverture de la saison.

Les coureurs nés en **1994** seront classés 3^{ème} catégorie espoirs cyclo-cross dès l'ouverture de la saison.

Nota :

Le Challenge national de Cyclo-cross Dames est ouvert aux dames nées en **1996** et avant.

Le Challenge national de Cyclo-cross Cadettes est ouvert aux licenciées « cadettes » nées en **1997 et 1998.**

5. Participation aux épreuves

5.1 Activité des coureurs professionnels dans les cyclo-cross du calendrier régional.

- Les coureurs « Elite professionnel » peuvent participer librement aux épreuves du calendrier régional à condition qu'il ne soit pas organisé à la même date une épreuve du calendrier international ou fédéral dans le comité concerné.
- Ils peuvent prendre part aux championnats régionaux dans le comité où ils sont licenciés.
(C'est le club dans lequel le coureur aura pris sa licence qui déterminera le comité d'appartenance).

5.2 Règles de participation :

- Un coureur ne peut disputer qu'un seul cyclo-cross par jour.
- Les cadets et juniors peuvent courir tous les jours de la semaine.
- Les dames juniors et élites se rencontrent dans les mêmes épreuves.
- **Un coureur classé parmi les 50 premiers du classement UCI Cyclo-cross ne peut participer à une épreuve nationale ou régionale dans un autre pays que celui de sa fédération nationale.**

5.3 Liste des coureurs "Espoirs" autorisés par la direction technique nationale à courir les épreuves élites sur 1 heure. (*), et classés 1^{ère} catégorie en Ile de France

ALAPHILIPPE	Julian	FRA-1992-06-11	Ile de France
BILLON	Alexandre	FRA-1991-08-15	Ile de France
BOUVARD	Kevin	FRA-1993-03-03	Rhône Alpes
BRIARD	Etienne	FRA-1992-02-08	Pays de Loire
DANIEL	Aurélien	FRA-1991-03-26	Bretagne
DASSONVILLE	Flavien	FRA-1991-02-16	Ile de France
DIDIER	Anthonin	FRA-1993-08-29	Alsace
DOUBEY	Loïc	FRA-1993-10-21	Franche Comté
DOUBEY	Fabien	FRA-1993-10-21	Franche Comté
DUCULTY	Bastien	FRA-1992-11-28	Rhône Alpes
DUMANCHIN	Théo	FRA-1991-10-20	Franche Comté
GARSON	Pierre	FRA-1991-10-08	Picardie
GRAS	Irwin	FRA-1991-11-04	Franche Comté
JAUREGUI	Quentin	FRA-1994-04-22	Nord Pas de Calais
KORETSKY	Victor	FRA-1994-08-26	Languedoc Roussillon
KOWALSKI	Dylan	FRA-1994-01-26	Nord Pas de Calais
LEDANOIS	Kevin	FRA-1993-07-13	Pays de Loire
MENUT	David	FRA-1992-03-11	Rhône Alpes
PAILLOT	Yoann	FRA-1991-05-28	Poitou Charentes
SEIGLE	Romain	FRA-1994-10-11	Rhône Alpes
THELY	David	FRA-1991-10-18	Limousin
TURGIS	Anthony	FRA-1994-05-16	Ile de France
TURGIS	Jimmy	FRA-1991-08-10	Picardie
VENTURINI	Clément	FRA-1993-10-16	Rhône Alpes
VIENNET	Emilien	FRA-1992-02-06	Franche Comté

* Autorisés à participer à des épreuves élites sur 1h hors challenge national et championnats de France.

* ne veut pas dire obligation.

5.4 Listes des coureurs classés en 1^{ère} catégorie en Ile de France.

Tous les coureurs de 1^{ère} catégorie route, cyclo-cross et VTT.

Les coureurs sur les podiums des championnats de France VTT X .Country 2009, 2010 et 2011 des catégories Espoirs, Elites et Masters scratch.

Tous les coureurs 1^{ère} catégorie VTT X. Country (liste ci après).

ABSALON Julien	FRA 1980 08 16	UC Remiremont	LOR.	1
BAGNOL Joris	FRA 1990 04 24	AC Beaumes de Venise	PRO.	1
BAILLY MAITRE François	FRA 1985 10 19	Jura C Pays de Revermont	FRC.	1
BELLANGER Thibaut	FRA 1989 09 03	VR Cavaillon	PRO.	1
BETREMIEUX Freddy	FRA 1980 01 02	Aix VTT Trifty	PRO.	1
BOUCHET Arnaud	FRA 1982 09 02	Bourg en Bresse Ain C	RHA.	1
BOUCHET BERT MANOZ Nicolas	FRA 1987 08 10	UC Pontcharra	RHA.	1
CANAL Fabien	FRA 1989 04 04	US Giromagny VTT	FRC.	1
CHENEVIER Alexis	FRA 1988 10 10	VC Rumillien	RHA.	1
COLOM Marc	FRA 1986 06 22	Calvisson VTT	LAR.	1
DECUGIS Thomas	FRA 1991 09 23	Aix VTT Trifty	PRO.	1
DIETSCH Thomas	FRA 1991 09 23	La Pédale d'Alsace	ALS.	1
DRECHOU Hugo	FRA 1991 05 31	Haut Vallespir C	LAR.	1
DUBAU Ludovic	FRA 1973 11 17	AC Bazancourt Reims	CHA.	1
FRECH Frédéric	FRA 1976 04 13	ASPTT Mulhouse	ALS.	1
FRISON Grégory	FRA 1987 03 17	La Motte Servolex C	RHA.	1
GALANTE Jonathan	FRA 1984 11 11	Creuse Oxygène	LIM.	1
GARCIN Steven	FRA 1986 05 19	VS Hyèrois	CAZ.	1
GRENET Anthony	FRA 1990 01 07	Marseille VTT Passion	PRO.	1
GROSJEAN Arnaud	FRA 1984 03 22	Grenoble Métropole C	RHA.	1
HACQUARD Arnaud	FRA 1988 01 21	Creuse Oxygène	LIM.	1
HANSEN Sébastien	FRA 1979 12 19	ECV Boulzicourt	CHA.	1
LAPEYRIE Thomas	FRA 1990 04 11	CC Etupes Pays de Montbéliard	FRC.	1
LAVAUD Alexandre	FRA 1986 12 29	OVTT Lillebonne	PRO.	1
LEBRETON Pierre	FRA 1978 12 06	US Domont C	IDF.	1
LEGASTELLOIS Vivien	FRA 1987 02 12	VTT Ardbike Valence	RHA.	1
LOPEZ Julien	FRA 1989 07 16	AMSL VTT Levens	CAZ.	1
MAROTTE Maxime	FRA 1986 12 05	ASPTT Mulhouse	ALS.	1
MENUT David	FRA 1992 03 11	Creuse Oxygène	LIM.	1
MOUNIER Jérémy	FRA 1985 05 24	Creuse Oxygène	LIM.	1
PASCAL Grégory	FRA 1987 07 05	VS Roannais Péageois	RHA.	1
PLANTET Pierre Geoffroy	FRA 1984 10 23	Licence étrangère		1
RAVANEL Cédric	FRA 1978 11 26	CS Chamonix VTT	RHA.	1
REMY Paul	FRA 1986 10 17	VTT Fun Club	LOR.	1
SARRAZIN Gilles	FRA 1989 11 28	VR Cavaillon	PRO.	1
SAUSSAC Julien	FRA 1987 02 12	UC Albenassienne	RHA.	1
TEMPIER Stéphane	FRA 1986 03 05	UC Pays Gapençais	PRO.	1
VINIT Guillaume	FRA 1987 07 05	Valloire Galibier VTT	RHA.	1
VUILLERMOZ Alexis	FRA 1988 06 01	CC Etupes Pays de Montbéliard	FRC.	1

ALAPHILIPPE Julian	CSA Les Loges	FRA 1992 06 11	IDF.
BAILLET Alexandre	CC Villeneuve Saint Germain	FRA 1985 01 22	PIC.
BALANEC Christophe	LE Quimper	FRA 1990 08 08	BRE.
BELGY Guillaume	Vendée U Pays de Loire	FRA 1988 02 05	PDL.
BILLON Alexandre	SCO Dijon	FRA 1991 08 15	IDF.
BOMME Clément	CC Castebriantais	FRA 1992 10 29	PDL.
BONHOMME David	Evian Vélo	FRA 1978 04 18	RHA.
BOST Fabrice	Creusot C	FRA 1992 01 23	BOU.
BOURGOIN Clément	Charvieu Chavagneux Isère C	FRA 1987 03 13	RHA.
BOUSSEKEY Jérôme	CV Liévinois	FRA 1984 02 20	NPC.
BOUVARD Kévin	Evian Vélo	FRA 1993 02 03	RHA.
BRIARD Etienne	UC Nantes Atlantique	FRA 1992 02 08	PDL.
BRUNEVAL François	VC Rouen 76	FRA 1987 03 07	NOR.
BUHLER Anthony	CC Etupes Pays de Montbéliard	FRA 1989 01 04	FRC.
CALMEJANE Lilian	Albi VS	FRA 1992 12 06	MDY
CESSOT Jonathan	SCO Dijon	FRA 1990 03 24	BOU.
CHAUVEAU Boris	EC Armée de Terre CSA Les Loges	FRA 1986 27 01	IDF.
CHEVALLIER Jérôme	AC Bisontin	FRA 1974 09 28	FRC.
COFFY Alexandre	Evian Vélo	FRA 1991 12 02	RHA.
COLAS Anthony	VC Montrichard	FRA 1985 11 15	ORL.
COLLINET Thomas	UC Vitry Frignicourt	FRA 1988 04 11	CHA.
COLOMBATTO Laurent	AC Bisontin	FRA 1978 11 13	FRC.
CORBIHAN Yoann	UC Pays Plouay	FRA 1988 01 04	BRE.
CORNU Jérémy	Vendée U Pays de la Loire	FRA 1991 08 07	PDL.
CRON Yohann	UV Angèrienne	FRA 1989 01 05	PCH.
DANIEL Aurélien	Hennebont C	FRA 1991 03 26	BRE
DELAMARRE Christophe	Les Bleus de France	FRA 1980 08 11	IDF.
DEREPAS David	EA Deutsch Prodialog	FRA 1978 03 09	Allemagne
DOUBEY Loïc	SC Arinthod FR	FRA 1993 10 21	FRC.
DOUBEY Fabien	SC Arinthod FR	FRA 1993 10 21	FRC.
DUBAU Ludovic	AC Bazancourt Reims	FRA 1973 11 17	CHA.
DUCULTY Bastien	Charvieu Chavagneux Isère C	FRA 1992 11 28	RHA.
DUMANCHIN Théo	AC Bisontine	FRA 1991 10 20	FRC.
DUPERRON Jérémie	VC Caladois	FRA 1989 01 29	RHA.
DUVAL Aurélien	UV Aube	FRA 1988 06 29	CHA.
FALENTA Aloïs	UC Gessienne	FRA 1989 02 23	RHA.
FILLAUT Miguel	ASPTT Rennes C	FRA 1989 08 16	BRE.
GARSON Pierre	Sojasun Espoir ANC	FRA 1991 10 08	BRE.
GENTHON Lionel	Bourg en Bresse Ain C	FRA 1973 07 04	RHA.
GIRARD Thomas	Chambéry CF	FRA 1989 05 23	RHA.
GRAS Irwin	CC Etupes Pays de Montbéliard	FRA 1991 11 04	FRC.
GIZZI Aurélien	UVCA Troyes	FRA 1989 05 09	CHA.
GRIMAL Jérémy	Charvieu Chavagneux Isère C	FRA 1989 09 29	RHA.
GUILLOUX Freddie	UC Cholet 49	FRA 1989 10 19	PDL.
HADOUX Valentin	VC Chaumontais	Non licencié	CHA.
HANSEN Sébastien	ECV Boulzicourt	FRA 1979 19 12	CHA.
HERMAN Paul	CL Barlin	FRA 1990 08 30	NPC.
HUYGENS Maxime	CC Cambrésien	FRA 1992 01 23	NPC.
KORETZKY Clément	AVC Aix en Provence	FRA 1990 10 30	PRO.
KOWALSKI Rudy	VC Rouen 76	FRA 1989 07 15	NOR.
LAPEYRIE Thomas	CC Etupes Pays de Montbéliard	FRA 1990 04 11	FRC.
LE BRUN Simon	C Poitevin	FRA 1987 05 13	PCH.
LEDANOIS Kévin	UC Nantes Atlantique	FRA 1993 07 13	PDL.
LE QUEAU Yann	L E Quimper	FRA 1987 06 04	BRE.
LE ROUX Pascal	CSM Villeneuve La Garenne	FRA 1990 11 14	IDF.
LEJEUNE Romain	UV Aube	FRA 1987 03 14	CHA.

LEMAITRE Thomas	AC Brévinos	Non licencié	PDL.
LEVASSEUR Julian	VC Trouville Deauville	FRA 1992 06 24	NOR.
LOPEZ Jonathan	VC La Pomme Marseille	Non licencié	PRO.
MAHEAU Jean Philippe	UC Nantes Atlantique	FRA 1988 10 30	PDL.
MALDONADO Anthony	Martigues SC	FRA 1991 04 09	PRO.
MENUT David	CRC 4 C Roanne	FRA 1992 03 11	RHA.
MOUGEL Damien	VS Eguisheim	FRA 1985 10 09	ALS.
PAILLOT Yoann	CO Couronnais	FRA 1991 05 28	NOR.
PAGNIER David	CC Villeneuve Saint Germain	FRA 1970 10 09	PIC.
PERRIN Pascal	AS PTT Nancy	FRA 1974 10 31	LOR.
PERROT Guillaume	EC Saint Etienne Loire	FRA 1987 04 11	RHA.
PION Julien	EC Armée de Terre CSA Les Loges	FRA 1986 03 04	IDF.
PIRIOU Jérémi	CC Concarnois	FRA 1991 04 02	BRE.
REGOST Elie	AC Bourthes et ses Environs	FRA 1990 08 31	NPC.
RENARD Ludovic	C Poitevin	FRA 1984 10 12	PCH.
ROUSSEL Julien	VC Rouen 76	FRA 1981 04 19	NOR.
RULLIERE Melvin	Charvieu Chavagneux Isère C	FRA 1989 12 22	RHA.
SAINZ Bertrand	Bourg en Bresse Ain C	FRA 1981 06 06	RHA.
SZKOLNIK Mickaël	AVC Libournais	FRA 1982 10 22	AQU.
TABOURY Thibaud	EC Saint Etienne Loire	FRA 1989 12 14	RHA.
THELY David	CRC Limousin	FRA 1991 10 18	LIM.
THOMINET Camille	CC Villeneuve Saint Germain	FRA 1990 06 22	PIC.
TRARIEUX Julien	SC Nice	FRA 1992 08 19	CAZ.
TREHIN Julien	UC Cholet 49	FRA 1988 03 14	BRE.
TURGIS Jimmy	CC Nogent sur Oise	FRA 1991 08 10	PIC.
VALOMET Pierrick	JS Coulaines AC Vallée de la Sarthe	FRA 1991 05 24	PDL.
VENTURINI Clément	VC Vaulx en Velin	FRA 1993 10 16	RHA.
VILLA Romain	UV Aube	FRA 1985 04 27	BOU.
VIMPERE Théo	CM Aubervilliers 93	FRA 1990 07 03	IDF.

5.5 Liste des coureurs 2^{ème} Catégorie VTT classés 2^{ème} catégorie cyclo-cross en Ile de France.

ARNOULD Jérémy	FRA 1987 10 05	La Bressaude Roue Verte	LOR.	2
BALAGUER Frédéric	FRA 1988 05 07	Font Romeu C	LAR.	2
BATISTON Cyril	FRA 1988 06 24	ASPTT Briançon	PRO.	2
BELY Julien	FRA 1992 05 18	POC Pays de Lumière	PDL.	2
BEX Cédric	FRA 1987 03 27	C Vaucluse Pertnes	PRO.	2
BONNIEU Nicolas	FRA 1990 07 06	CSO Milliau	MPY	2
BOULENC Benjamin	FRA 1992 01 20	CAMI Calent Catala	LAR.	2
BOURLY Fabien	FRA 1982 03 27	AC Bazancourt Reims	CHA.	2
BOYER RESSES Florian	FRA 1992 03 25	Aix VTT Thrifty	PRO	2
BRAGAGIA Fabien	FRA 1987 02 02	US Giromagny VTT	FRC.	2
BRUNET Thomas	FRA 1985 03 10	VC Saint Lô Pont Hébert	NOR.	2
BUCHOT Jonas	FRA 1984 11 15	CLIC VTT	RHA.	2
CABON Jesse	FRA 1986 07 26	ES Seynod	RHA.	2
CHASSANG Cédric	FRA 1978 08 22	X Sports La Canourgue Lozère	LAR.	2
CHAUVET Olivier	Non licencié	Aix VTT Thrifty	PRO.	2
CHRISTOL SCALIERI Jean E.	FRA 1980 12 24	Lyon SE	RHA.	2
CLERET Romain	FRA 1990 12 13	VCS Bétonnais	BRE.	2
COLLET Aurélien	FRA 1980 12 15	VC Saint Lô Pont Hébert	NOR.	2
CORVAISIER Thomas	FRA 1977 07 01	Aix VTT Thrifty	PRO.	2
CORVEZ Nicolas	FRA 1988 07 04	UC Briochine	BRE.	2

CURIEN Pierre	FRA 1989 10 24	VTT Fun C	LOR.	2
DANIEL Aurélien	FRA 1991 03 26	AC Lanester 56	BRE.	2
DAVID Eric	FRA 1990 05 10	La Motte Servolex VTT	RHA.	2
DEFEVER Robin	FRA 1990 12 28	Le Roc de la Lègue	LAR.	2
DELFINO Benjamin	FRA 1991 04 28	VTT Rando 04 Digne les Bains	PRO	2
DELPUECH Thibault	FRA 1983 04 04	UC Ceuzier le Vieux	AUV.	2
DURIN Nicolas	FRA 1976 02 11	C Viennois C	RHA.	2
FACOMPRESZ Pierre Yves	FRA 1983 05 26	VS Nivernais Morvan	BOU.	2
FARNIER Julien	FRA 1984 03 19	VC Saillans	RHA.	2
FAUTRERO Thomas	FRA 1992 07 25	ASPTT Briançon	PRO	2
FILLAUT Miguel	FRA 1989 08 16	ASPTT Rennes C	BRE.	2
FLANDRE Harold	FRA 1987 12 06	SSOL Habsheim	ALS.	2
FLINOIS Anthony	FRA 1983 09 24	VTT Saint Amand les Eaux	NPC.	2
FOLCO Maxime	FRA 1988 12 02	CA Peymeinade	CAZ.	2
FUSEAU Pierre	FRA 1981 01 21	Angers C	PDL.	2
GARBELLOTO Lucas	FRA 1992 05 25	Chouett'Bike C	ALS.	2
GAUTHIER Anthony	FRA 1982 01 17	VC de Besse	AUV.	2
GENTET Maxime	FRA 1988 11 28	VTT Conliège Jura B Lons le S.	FRC	2
GERNEZ AURENCE Amaury	FRA 1989 01 18	Toulon VTT	CAZ.	2
GILLARD Romuald	FRA 1980 06 17	SC Maneguen	BRE.	2
GIROD Christophe	FRA 1981 04 08	Annecy CC	RHA.	2
GOMBERT Frédéric	FRA 1990 04 21	AC Bagnères de Bigorres	AQU.	2
GOURGIN Antonin	FRA 1992 06 17	CLIC VTT	RHA.	2
GRENET Anthony	FRA 1990 01 07	Marseille VTT Passion	PRO.	2
GRUGET Marvin	FRA 1992 07 02	AC Beaumes de Venise	PRO.	2
GUEYDAN Rémi	FRA 1992 03 01	Annecy CC	RHA.	2
GUILIANI Antoine	FRA 1991 04 24	AMSL VTT Levens	CAZ.	2
HENRY Guillaume	FRA 1989 12 08	UC Remiremont	LOR.	2
HOREAU Sébastien	FRA 1972 07 26	EC Mayennaise	PDL.	2
IGOULEN Benoît	FRA 1987 03 19	AC Beaumes de Venise	PRO	2
ISCHARD Frédéric	FRA 1983 12 25	VC Saint Lô Pont Hébert	NOR.	2
JANIN Thomas	FRA 1988 09 28	VS Maconnais	BOU.	2
JEANNEROD Yvan	FRA 1987 05 20	VCC Morteau Montbenoît	FRC.	2
LAGIER Dorian	FRA 1988 06 06	UC Pays Gapençais	PRO	2
LAUNAY Christophe	FRA 1985 05 14	AC Brévinnois	PDL.	2
LE GUEN Maxime	FRA 1989 06 20	VS Plabennec	BRE	2
LE NAOUR Sébastien	FRA 1978 04 04	VS Quimpérois	BRE.	2
LE PORT Jacky	FRA 1982 12 04	VTT Vallée de Boël	BRE.	2
LE TIRANT Cédric	FRA 1985 04 22	SV Fontenaisienne	PDL.	2
LEFEVRE Sébastien	FRA 1980 03 27	AC Bazancourt Reims	CHA.	2
LEGUEVAQUES Fabrice	FRA 1988 07 13	Calvisson VTT	LAR.	2
LEMENE Aurélien	FRA 1988 01 03	CC Villeneuve Saint Germain SA	PIC.	2
LHENRY Thibaud	FRA 1989 07 27	SCO Dijon	BOU.	2
MAIGNAN Olivier	FRA 1976 12 03	CR Saint Chamond	RHA.	2
MAILLARD Octavien	FRA 1989 12 27	UC Darnétal	NOR.	2
MAILLOT Grégory	FRA 1990 12 25	AC Passion Réunion	REU.	2
MALLET Julien	FRA 1985 02 23	CC Villeneuve Saint Germain SA	PIC.	2
MARGUERITE Jonathan	FRA 1986 03 07	VC Evreux	NOR.	2

MARQUET Thibault	FRA 1991 07 27	VC de l'Evron	BRE.	2
MARTIN Alrick	FRA 1992 01 31	US Giromagny	FRC.	2
MARTIN Clément	FRA 1988 07 06	Font Romeu C	LAR.	2
MARTIN Sylvain	FRA 1986 10 20	US Giromagny VTT	FRC.	2
MIRAMOND Denis	FRA 1989 03 16	Bike Aventure	LAR.	2
MONCEAUX Sébastien	FRA 1987 05 22	RO Sisteron	PRO.	2
MONVOISIN Basile	FRA 1989 11 27	VTT Fun C	LOR.	2
MORQUE Pierre	FRA 1983 05 08	CC et VTT Badonviller	LOR.	2
MOURIER Emilien	FRA 1985 06 28	Creuse Oxygène	LIM.	2
MULLER Guillaume	FRA 1992 09 09	VTT Fun C	LOR.	2
NAVARIAN Hugo	FRA 1988 03 02	4S Saint Satur	ORL.	2
PARIS Alexis	FRA 1988 07 21	CLIC VTT	RHA.	2
PELIZZARI Florent	FRA 1988 01 05	MTB Ventoux	PRO.	2
PERRET Sébastien	FRA 1990 10 03	La Motte Servolex VTT	RHA.	2
PERRIN GANIER Titouan	FRA 1991 06 28	La Bressaude Roue Verte	LOR.	2
PERRIN Guillaume	FRA 1980 05 13	Non licencié	BRE.	2
PIART Mickaël	FRA 1984 10 03	CSO Millau	LAR.	2
PIENS Florian	FRA 1989 07 19	Vélo Roc Cavaillon	PRO.	2
POUS Pierre	FRA 1990 07 04	Calvisson VTT	LAR.	2
RAYMOND Simon	FRA 1984 01 27	Creusot C	BOU.	2
RAYMOND Thibaud	FRA 1990 10 21	Creusot C	BOU.	2
ROSSIGNOL Nicolas	FRA 1991 02 19	UC Remiremont	LOR.	2
ROUX Nicolas	FRA 1977 11 03	Evian V	RHA.	2
SALMON Maxime	FRA 1992 06 14	CC Villeneuve Saint Germain SA	PIC.	2
SARROU Jordan	FRA 1992 12 09	Creuse Oxygène	LIM.	2
SAVOYE Alexandre	FRA 1991 10 02	VTT Villefranche Beaujolais	RHA.	2
SOCQUET JUGLARD Antoine	FRA 1991 03 23	MB Race	RHA.	2
SOUVRAY Clément	FRA 1987 07 02	AS de Fondettes VTT	ORL.	2
SWETLOFF Alexis	FRA 1982 08 10	Non licencié	RHA.	2
TAURELLE Arnaud	FRA 1988 09 16	Thionville VTT	LOR.	2
TOPPAN Julien	FRA 1983 09 29	VC Maursois	AUV.	2
TOURNEBIZE Julien	FRA 1981 01 08	Annecy CC	RHA.	2
TRARIEUX Julien	FRA 1992 08 19	UC Monaco	CAZ.	2
TROPARDY Arthur	FRA 1991 01 04	UC Darnétal	NOR.	2
VAXILLAIRE Yann	FRA 1978 09 08	Pédale Sémuroise	BOU.	2
VERNHES Sébastien	FRA 1982 06 30	G Decazevillois	MPY.	2
VIMOND Julien	FRA 1981 03 12	VC Saint Lô Pont Hébert	NOR.	2

5.6 Coureurs surclassés en Ile de France. (Franciliens et autres)

ANDREO Maximilien	Parisis AC 95	1295714198	1 ^{ère} catégorie	Monté 2011-2012
COLLINET Thomas	UC Vitry Frignicourt	0751073081	1 ^{ère} catégorie	*
DEHEYN Thibaut	Les Bleus de France	1292402020	1 ^{ère} catégorie	Monté 2011-2012
DELAMARRE Christophe	Les Bleus de France	1292402001	1 ^{ère} catégorie	Vainqueur 2011-2012
LE CLAINCHE Jimmy	US Domont C	1295702076	1 ^{ère} catégorie	Monté 2011-2012
LE ROUX Pascal	CSM Villeneuve La G.	1292420206	1 ^{ère} catégorie	*
MARILLAUD Fabien	Parisis AC 95	1295714487	1 ^{ère} catégorie	Monté 2011-2012
PASCAL Adrien	AC Bazancourt Reims	0751013301	1 ^{ère} catégorie	Monté 2011-2012
ALVES Arnaud	Les Bleus de France	Non licencié	2 ^{ème} catégorie	
CHAMPTOUSSEL Arnaud	RO Villuis Everley	1277139015	2 ^{ème} catégorie	
LAMETTE Pierre	Team Oise Cyclo-cross	1960010004	2 ^{ème} catégorie	Vainqueur 2011-2012
LEVERT Nicolas	BC Noisy le Grand	1293507156	2 ^{ème} catégorie	
RUDZINSKI Jérôme	Melun CO	1277105082	2 ^{ème} catégorie	Monté 2011-2012
VOLLET Grégory	Non licencié		3 ^{ème} catégorie	
FOURNIER Axel	Non licencié		3 ^{ème} catégorie	
COLLARD Jean-Christophe	ES Persanaise	1295717244	3 ^{ème} catégorie	Monté 2011-2012
GUFFANTI Gino	P Suippase	0751023100	3 ^{ème} catégorie	Monté 2011-2012
HERRISSET Christophe	Non licencié		3 ^{ème} catégorie	
PHILIPP Renaud	EC Armée de Terre	1278218004	1 ^{ère} catégorie	Monté 2012-2013
LEGROS Thomas	Les Bleus de France	1292402002	1 ^{ère} catégorie	Monté 2012-2013
PAUCHARD Stéphane	ESC Meaux	1277101266	3 ^{ème} catégorie	Monté 2012-2013
DA CUNHA John	Team Bonnat 91	1291309059	1 ^{ère} catégorie	Monté 2012-2013
PHILIPP Romain	ESC Meaux	1277101355	2 ^{ème} catégorie	Monté 2012-2013
LEGRAND Stéphane	VC Villejust	1291338026	3 ^{ème} catégorie	Monté 2012-2013
BRAMOULLE Gérard	VC Canton des Pieux	1750342028	1 ^{ère} catégorie	Monté 2012-2013
SAILLARD Cyrille	EC Armée de Terre	1278218006	2 ^{ème} catégorie	
RIGAULT Nicolas	CM Aubervilliers 93	1293505491	1 ^{ère} catégorie	
ACHOUR Abdelkarim	VCA du Bourget	1293510022	2 ^{ème} catégorie	Monté 2012-2013
GAUDIN Vincent	VC Essartais	0385106228	1 ^{ère} catégorie	Monté 2012-2013
NOGUEIRA Romain	US Domont C	1295702168	1 ^{ère} catégorie	Monté 2012-2013
LUIS Vincent	AC Bazancourt Reims	0751013057	2 ^{ème} catégorie	Monté 2012-2013
BERAUD Jean-Baptiste	EC Boucles de la Marne	1277126039	1 ^{ère} catégorie	Monté 2012-2013
OLIVEIRA Cyril	ESC Meaux	1277101405	3 ^{ème} catégorie	Monté 2012-2013
BOUCHER Robin	VCA du Bourget	1293510088	1 ^{ère} catégorie	Monté 2012-2013
GUERIN Jordy	CM Aubervilliers 93	129505475	2 ^{ème} catégorie	Monté 2012-2013
MICHOUT Eric	US Métro Transports	1275024237	3 ^{ème} catégorie	Monté 2012-2013

Rappel : Le changement de classification induit par le classement national route et VTT X. Country prendra effet au 1er Janvier pour les coureurs montant en catégorie supérieure, ceux qui descendent de catégorie termineront la saison dans la catégorie qui était la leur au 31 décembre.

5.7 Participation des juniors 2^{ème} année aux épreuves toutes catégories

En accord avec les règlements fédéraux, les juniors 2^{ème} année auront la possibilité de participer, avec l'autorisation du CTS, à une épreuve ouverte aux 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} catégories. Sur la grille de départ, ils devront être appelés à la suite des coureurs de 1^{ère} catégorie.

6. Possibilités d'organisation

6.1 Epreuves d'une journée (Calendrier international, fédéral (*).

(* application d'un règlement régional particulier en Ile de France pour les épreuves d'une journée)

Catégories coureurs	Calendrier des épreuves	Durée maxi	Classement	Observations
Cadets seuls	Calendrier régional (seulement)	30'	1 seul	
Cadettes	Calendrier régional (seulement)	30'	1 seul	Calendrier régional : peuvent courir avec les dames sur 30 minutes
Juniors seuls	Calendrier régional Calendrier FFC Calendrier UCI	40'	1 seul	
Juniors + Espoirs	Calendrier régional Calendrier FFC Calendrier UCI	40'	1 seul	Possibilité de prix spéciaux aux Juniors. Ce type d'épreuves devra être organisé en prologue des épreuves du calendrier FFC et UCI
Espoirs + 1 ^{ère} , 2 ^{ème} , 3 ^{ème} catégories, Pass'cyclisme Open, Pass'cyclisme + Elite Professionnel	Calendrier régional (seulement)	50'	1 seul	Pas de Cadets ni de Juniors
Espoirs autorisés par la DTN + 1 ^{ère} , 2 ^{ème} , 3 ^{ème} catégories, Pass'cyclisme Open, Pass'cyclisme, + Elite professionnel	Calendrier régional	1 h	1 seul	Juniors et Espoirs en prologue sur 40'
Espoirs autorisés par la DTN + Elite Professionnel, 1 ^{ère} , 2 ^{ème} , 3 ^{ème} catégories.	Calendrier FFC Calendrier UCI	1 h	1 seul	Epreuves de Juniors et Espoirs en prologue sur 40'. Possibilité de prix spéciaux aux Espoirs «Elite»
Dames 16 ans et + 1 ^{ère} , 2 ^{ème} , 3 ^{ème} catégories Juniors, Pass'cyclisme Open et Pass'cyclisme + Elite professionnelles	Calendrier régional	30' ou 40' <i>suivant décision régionale</i>	1 seul	Calendrier régional : peuvent courir avec les Cadets (30') ou les Juniors (40') suivant décision des Comités Régionaux. Calendriers FFC et UCI : peuvent courir avec les Juniors (40').

Epreuves Cadets

Soit Cadets seuls : 30 minutes
Cadets et Féminines : 30 minutes

Soit Cadets – Juniors et Féminines
Un seul départ
Arrêt après 30 minutes pour les Cadets
Arrêt après 40 minutes pour les Juniors

Le temps de course des féminines (Cadettes et Dames) sera fixé par le Comité Régional
Un classement par catégorie.

Les Cyclo-Cross par handicaps sont autorisés pour les coureurs hommes et dames 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} catégories, Pass'cyclisme Open, Pass'cyclisme, et Juniors hommes et dames, dans le respect de la durée des épreuves propres à chaque catégorie. Un seul classement avec possibilité pour les organisateurs d'attribuer des prix spéciaux.

DUREE DES EPREUVES

CADETS	30'
JUNIORS	40'
DAMES ELITE	40'
ESPOIRS	50'
H ELITE et ESPOIRS *	60'

*Liste espoirs autorisés par la DTN à participer avec les Elite sur 1H de course

* Au libre choix du coureur

6.2 Epreuve d'une journée (*règlement particulier en Ile de France).

Catégories : participation aux courses, classements à établir et récompenses :

6.2.1 Course 1 : **départ à 13h00**. Catégories admises.

- Cadets et Cadettes (nés en 1997 et 1998).
- *Temps de course le plus proche de 30 minutes.*

Un seul départ :

Appel dans l'ordre des dossards.

Un seul classement.

Un prix d'équipe cadets sur 2 coureurs.

6.2.2 Course 2 : **départ à 13h02**. Catégories admises :

- Minimes garçons et filles (nés en 1999 et 2000).
- *Temps de course le plus proche de 20 minutes.*

Un seul départ.

Appel dans l'ordre des dossards.

Un seul Classement.

Un prix d'équipe sur 2 coureurs.

6.2.3 Course 3 : **départ à 14h00**. Catégories admises :

- Juniors (nés en 1995 et 1996).
- Départementaux Pass'cyclisme (nés en 1994 et avant).

Temps de course le plus proche de 40 minutes.

Un seul départ, les juniors appelés dans l'ordre des dossards, ensuite les départementaux Pass'cyclisme appelés dans l'ordre des dossards.

3 classements et 1 prix d'équipe :

- *Un classement scratch pour le calcul du prix d'équipe.*
- *Un classement junior.*
- *Un classement départementaux Pass'cyclisme.*
- *Un prix d'équipe sur 3 coureurs du classement scratch.*

6.2.4 Course 4 : **départ à 14h02**. Catégories admises :

- Dames Juniors, Seniors et Pass'cyclisme (nées en 1994 et avant).

Un seul départ, appel dans l'ordre suivant et pour chaque catégorie dans l'ordre des dossards.

- *Les concurrentes de 1^{ère} catégorie.*
- *Les concurrentes de 2^{ème} catégorie.*
- *Les concurrentes juniors.*
- *Les concurrentes de 3^{ème} catégorie.*
- *Les concurrentes des séries départementales Pass'cyclisme.*

Un seul classement, pas de prix d'équipe.

6.2.5 Course 5 : **départ à 15h15**. Catégories admises :

- Elites Professionnels et coureurs ayant des points UCI
- Seniors 1^{ère} catégorie, les coureurs surclassés par le C.T.S., 2^{ème} et 3^{ème} catégories.

Temps de course le plus proche de 50 minutes.

Un seul départ appel dans l'ordre suivant et pour chaque catégorie dans l'ordre des dossards :

- *Les coureurs élites professionnels.*
- *Les coureurs de 1^{ère} catégorie.*
- *Les juniors surclassés par le C.T.S.*
- *Les coureurs de 2^{ème} catégorie.*
- *Les coureurs de 3^{ème} catégorie.*

3 classements :

- *Un classement scratch.*
- *Un classement 2^{ème} catégorie.*
- *Un classement 3^{ème} catégorie.*
- *Un prix d'équipe sur 3 coureurs du classement scratch.*

Les coureurs professionnels ne peuvent pas être inclus au prix d'équipe pour le club pour lequel leur licence est délivrée.

Cependant les groupes sportifs professionnels participent au prix d'équipe s'ils ont 3 coureurs au départ.

Les clubs de province participent également au prix d'équipe s'ils ont 3 coureurs au départ.

6.3 Classements à établir et communication des résultats :

Au terme de chaque journée les commissaires devront faire parvenir au Comité Régional, dans les 2 jours suivant les compétitions, les divers classements précisés à l'article 6.2.

6.4 Récompenses :

Les organisateurs sont tenus de prévoir :

- un podium pour chaque classement individuel : soit au minimum 8 bouquets et 8 coupes.
- 4 « Prix d'équipe » soit 4 coupes.

6.5 Courses par étapes : (réglementation fédérale)

Les épreuves de cyclo-cross par étapes ne sont autorisées que pour les hommes Pro. et 1^{ère} et 2^{ème} catégories cyclo-cross.

Leur formule est la suivante :

- 3 jours consécutifs maximum.
- Prologue interdit.
- Durée de chaque étape :
 - Etape individuelle en ligne : 1 heure maximum.
 - Etape contre la montre individuelle : 15 minutes maximum.
- Bonifications en temps interdites.
- Pas de classements annexes.
- Une seule étape par jour.
- Contre la montre :
 - Un contre la montre peut être organisé le même jour qu'une étape en ligne, en respectant au total de la journée le temps maximum d'une épreuve en ligne.
 - Un contre la montre ne peut avoir lieu que le 2^{ème} ou 3^{ème} jour de l'épreuve.
 - Lors des contre la montre, les départs seront donnés de 2 en 2 minutes.
 - L'ordre des départs est l'inverse du classement général.
- Si un maillot de leader est remis, la réglementation des courses par étapes est appliquée.
- Des vestiaires et douches doivent être disponibles au départ et à l'arrivée de chaque étape.

7. Réglementation particulière en Ile de France

7.1 La classification des coureurs de cyclo-cross en Ile de France est la suivante :

- La classification des coureurs pour le cyclo-cross sera au moins égale à celle qui est la leur sur route mais aussi en VTT X. Country (la plus élevée des 2 spécialités).
- Le changement de classification induit par le classement national route et VTT X. Country prendra effet au 1^{er} Janvier pour les coureurs montant en catégorie supérieure, ceux qui descendent de catégorie termineront la saison dans la catégorie qui était la leur au 31 décembre.
- Les coureurs juniors en 2011 **nés en 1994** seront classés 3^{ème} catégorie à compter de l'ouverture de la saison de cyclo-cross.
- Les coureurs de 3^{ème} catégorie route et VTT X. Country **en 2011** "montés" en 2^{ème} catégorie cyclo-cross au cours de la saison **2011 - 2012** conserveront cette classification pour la saison **2012 - 2013**.
- Les coureurs Départementaux Pass Cyclisme route et VTT X. country en **2011** "montés" 3^{ème} catégorie au cours de la saison **2011 - 2012** conserveront cette classification pour la saison **2012 - 2013**.
- Les coureurs classés 2^{ème} catégorie en **2011 - 2012**, victorieux au moins une fois dans cette catégorie au cours de la saison **2011 - 2012** conserveront cette classification pour **2012 - 2013**.
- Les coureurs classés 3^{ème} catégorie en **2011 - 2012**, victorieux au moins une fois dans cette catégorie au cours de la saison **2011 - 2012** conserveront cette classification pour **2011 - 2012**.
- Les coureurs autorisés par la DTN à courir sur 60' seront classés 1^{ère} catégorie.
- Les coureurs classés dans les 20 premiers des challenges nationaux épreuves ou classements généraux et des championnats de France 2009-2010, **2010-2011, 2011-2012** seniors et espoirs seront classés 1^{ère} catégorie en Ile de France.
- Les coureurs de 40 ans en **2013** seront autorisés à redescendre d'une catégorie en début de saison. Les coureurs de province sont soumis aux mêmes règles.

7.2 Montées de catégories :

- Les coureurs de 2^{ème} catégorie seront classés 1^{ère} catégorie avec 2 victoires en 2^{ème} catégorie.
 - Les coureurs de 3^{ème} catégorie seront classés 2^{ème} catégorie avec 2 victoires en 3^{ème} catégorie.
 - Les coureurs de série départementale Pass'cyclisme seront classés 3^{ème} catégorie avec 2 victoires en série départementale Pass'cyclisme.
- Les coureurs de province sont soumis aux mêmes règles.

7.3 Coureurs d'Ile de France surclassés.

(Voir listes au point 5 du présent règlement).

(Ces listes devront être jointes à chaque dossier de course).

7.4 Liste des coureurs Cyclo-cross et VTT X. Country de 1^{ère} et 2^{ème} catégories

(Voir listes au point 5 du présent règlement).

Prix d'équipe :

Tout club ou groupe sportif qui se sera acquitté du règlement du prix d'équipe participera au classement correspondant (un engagement par course).

8. Corps arbitral

Pour chaque épreuve 3 arbitres seront désignés par la commission régionale du corps arbitral.

Outre la gestion de la partie sportive, ils devront impérativement assurer le contrôle des licences et la mise en grilles des coureurs.

9. Engagements

9.1 Procédure d'engagement

Les engagements devront être faits par le biais d'Internet, sur le site fédéral. La procédure est la même que pour les épreuves sur route. Les courses d'une même journée sont réparties par catégories.

Les clubs doivent veiller à engager leurs coureurs dans la course concernant la catégorie dans laquelle ils sont à l'ouverture de la saison de cyclo-cross, soit leur catégorie route, cyclo-cross, VTT en 2012 et les coureurs surclassés.

Le cas échéant, la case « PRIX D'EQUIPE » sera cochée pour la (ou les) course(s) concernée(s).

Particularité concernant les engagements par Internet :

Les noms des nouveaux licenciés ou des coureurs qui mutent pendant la saison de cyclo-cross, risquent de ne pas apparaître sur les listes des coureurs du club concerné rendant impossible les engagements des coureurs concernés.

Dans ces 2 cas et uniquement pour ces 2 cas, sur présentation de la mutation signée par le club quitté et homologuée par le comité régional (jusqu'au 31 décembre) ou présentation de la demande de licence 2013 validée par le Comité régional les coureurs concernés pourront s'engager sur place au tarif normal.

- **Les engagements des coureurs professionnels, ainsi que les féminines membres d'un groupe sportif doivent être effectués par le groupe sportif d'appartenance et non par le club pour lequel la licence est délivrée.**
- **Possibilité d'ouvrir et d'alimenter un compte groupe sportif pour ces engagements.**
- **Les coureurs professionnels, ainsi que les féminines membres d'un groupe sportif, lorsqu'ils s'engagent sur place doivent présenter aux commissaires l'autorisation de participation à l'épreuve signée par le groupe sportif, faute de quoi l'engagement sur place sera pas admis.**
- **Les coureurs amateurs hommes et dames non membres d'un groupe sportif UCI, titulaires d'une licence délivrée par une fédération étrangère doivent présenter aux commissaires une autorisation de participation à l'épreuve délivrée par leur fédération, faute de quoi le départ leur sera refusé.**

10. Participation des non licenciés (art. 5.2.004 de la réglementation fédérale)

Les cyclo-cross du calendrier régional peuvent être ouverts aux non licenciés FFC à condition de souscrire au départ une " Carte à la journée" sur présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport cycliste de compétition datant de moins d'un an.

Les non licenciés FFC ne pourront pas participer aux championnats départementaux, régionaux et nationaux.

Les coureurs non licenciés FFC, qui, de par leurs antécédents FFC (classification), ne pourraient pas participer aux cyclo-cross de série départementale, pourront participer aux cyclo-cross toutes catégories (ils participeront dans la catégorie qui serait la leur s'ils étaient toujours licenciés à la FFC).

11. Attribution des dossards et mise en grille

PRIORITES POUR L'ATTRIBUTION DES DOSSARDS ET LA MISE EN GRILLE.

Depuis la saison 2011-2012, il est établi "un tour" pour l'attribution des dossards et la mise en grille. Rappel : Lorsque que les engagements sont clos (exemple : le jeudi à 20h00 pour les épreuves du dimanche), l'ordre des engagements qui apparaît sur le site fédéral est retravaillé afin de permettre une rotation des clubs sur la grille de départ.

Dans leur catégorie les coureurs du club ou des clubs organisateur(s) sont prioritaires.

Le dernier chiffre du numéro du club est pris en compte pour effectuer cette rotation, ceci pour éviter que les mêmes coureurs se trouvent en permanence aux meilleures places, voir aux plus mauvaises.

Pour les minimes, les cadets, les juniors et les "pass'cyclisme" l'ordre est intégralement respecté.

Pour les autres catégories, il est tenu compte de la catégorie du coureur, puis à niveau égal, la position est établie d'après le "tour de rotation". Les coureurs professionnels et les coureurs possesseurs de points U.C.I. bénéficient d'une première priorité.

Attention : Pour le challenge régional et le championnat régional, "le tour" de passage ne s'applique uniquement que pour les coureurs n'ayant pas de priorité en fonction de leur classement et des règlements particuliers de ces épreuves.

Le tableau tient compte des épreuves par journée, cependant ne sont pas prises en compte les épreuves par équipes en nocturnes.

Priorités pour l'attribution des dossards et la mise en grille.													
EPREUVES		N° de journée	Date	Chiffre final du N° de club.									
Mennecy		1 ^{ère} journée	23-sept	6	7	8	9	0	1	2	3	4	5
Vallangoujard (Challenge)		2 ^{ème} journée	30-sept	9	0	1	2	3	4	5	6	7	8
Carnetin		3 ^{ème} journée	07-oct	2	3	4	5	6	7	8	9	0	1
Sannois		4 ^{ème} journée	14-oct	5	6	7	8	9	0	1	2	3	4
Jablins		5 ^{ème} journée	21-oct	8	9	0	1	2	3	4	5	6	7
Savigny sur Orge		6 ^{ème} journée	27-oct	1	2	3	4	5	6	7	8	9	0
Soisy sous Montmorency	Wissous	7 ^{ème} journée	28-oct	4	5	6	7	8	9	0	1	2	3
Clamart	Montmorency	8 ^{ème} journée	01-nov	7	8	9	0	1	2	3	4	5	6
Saint Martin du Tertre (Challenge)		9 ^{ème} journée	04-nov	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9
Fontenay les Briis		10 ^{ème} journée	07-nov	3	4	5	6	7	8	9	0	1	2
Montgeron		11 ^{ème} journée	11-nov	6	7	8	9	0	1	2	3	4	5
Ennery		12 ^{ème} journée	18-nov	9	0	1	2	3	4	5	6	7	8
Moussy le Vieux		13 ^{ème} journée	24-nov	2	3	4	5	6	7	8	9	0	1
La Ferté sous Jouarre		14 ^{ème} journée	25-nov	5	6	7	8	9	0	1	2	3	4
Dugny		15 ^{ème} journée	01-déc	8	9	0	1	2	3	4	5	6	7
La Ferté Gaucher (Challenge)		16 ^{ème} journée	02-déc	1	2	3	4	5	6	7	8	9	0
Dourdan		17 ^{ème} journée	09-déc	4	5	6	7	8	9	0	1	2	3
Domont (Championnat)		18 ^{ème} journée	16-déc	7	8	9	0	1	2	3	4	5	6
Bessancourt (Challenge)		19 ^{ème} journée	23-déc	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9
Nointel		20 ^{ème} journée	29-déc	3	4	5	6	7	8	9	0	1	2
Persan		21 ^{ème} journée	30-déc	6	7	8	9	0	1	2	3	4	5
Domont (Challenge)		22 ^{ème} journée	06-janv	9	0	1	2	3	4	5	6	7	8
Le Mée sur Seine		23 ^{ème} journée	13-janv	2	3	4	5	6	7	8	9	0	1

12. Rappel de la réglementation fédérale

Les vélos type VTT sont autorisés dans les épreuves du calendrier régional.

Chaque coureur a droit à un accompagnateur licencié par poste de matériel.

Les changements de roues et de bicyclettes étant autorisés, ils ne pourront avoir lieu que dans les postes prévus à cet effet, le changement de matériel doit se faire dans les limites du couloir de changement de matériel, les concurrents ne pourront se séparer de leur vélo avant d'être à la hauteur de la machine de rechange sous peine de mise hors course et de pénalités.

Le coureur ayant dépassé la fin du poste de matériel doit continuer jusqu'au poste suivant pour changer de vélo ou de roue.

Le changement de matériel entre coureurs est interdit sous peine de mise hors course et de pénalités.

Il est conseillé aux organisateurs de prévoir un poste double ou à défaut 2 postes simples.

Ravitaillement :

Le ravitaillement est interdit sous peine de mise hors course et de pénalités.

(Article 5.10.038 de la réglementation fédérale)

En cas de température supérieure à 20° C, le collège des commissaires peut décider d'autoriser le ravitaillement dans le couloir de changement de matériel.

Dans de telles conditions le ravitaillement n'est pas autorisé dans les 2 premiers et dans les 2 derniers tours.

Les coureurs doivent attendre le départ avec un pied au sol au minimum et ils ne peuvent bénéficier d'aucun appui autre que les roues du vélo et leurs pieds sous peine d'être relégués en dernière ligne.

Les coureurs qui provoquent un faux départ sont mis hors course.

L'utilisation de liaisons radio ou autres moyen de communication à distance avec les coureurs est interdite.

Les participants à la cérémonie protocolaire sont autorisés à porter leur survêtement à défaut du maillot.

Les coureurs se présentent au podium en tenue de course, sans lunettes, sans casquette, sans bandeau (le bonnet est autorisé).